

Les gardiens de troupeaux mobilisés

SAINT-MARTIN-DE-CRAU À l'occasion de la foire agricole, les gardiens de troupeaux se sont rassemblés hier à l'appel de l'union locale de la CGT d'Arles. Objectif : revendiquer davantage de droits pour l'ensemble des travailleurs agricoles.

Noé, 28 ans, est berger salarié. Engagé en contrats à durée déterminée de 4 à 6 mois depuis cinq ans, il a connu des conditions de travail difficiles : rémunération insuffisante, semaines de plus de 35 heures payées au Smic, travail 7 jours 7 sans jour de repos garanti. Récemment, il a trouvé un emploi plus satisfaisant dans le Briançonnais. Pourtant, ce mercredi 12 février, il était présent à la mobilisation de Saint-Martin-de-Crau, organisée à l'appel de l'union locale de la CGT des gardiens de troupeaux, à l'occasion de la foire agricole de la Saint-Valentin. "J'ai enfin un contrat qui me satisfait, confie de son côté Sonia, bergère itinérante. Mais après dix ans de travail saisonnier, il reste trop de situations non reconnues dans le Code du travail. Il faut que cela change."

Le mouvement repose sur une demande majeure : la création d'une convention collective spécifique aux gardiens et gardiennes de troupeaux, un combat mené depuis deux ans. "On est sur un secteur où il n'y a rien

en termes de droit du travail", déplore Lise, bergère salariée et secrétaire du syndicat CGT des gardiens de troupeaux. D'après elle, la réalité des contrats est bien loin des textes officiels. "On parle de 35 heures payées au Smic, alors qu'en estive, un berger peut travailler 70, 80, voire 90 heures par semaine sans reconnaissance de ces heures supplémentaires."

Autre revendication forte : la prise en charge des spécificités du métier, notamment l'utilisation des chiens de travail. "Un chien, c'est indispensable, mais son achat, ses frais vétérinaires et ses blessures ne sont pas couverts par l'employeur", souligne Lise. "Ajoutez à cela les équipements nécessaires en montagne, et c'est près de 1 000 euros de frais à la charge du berger chaque saison. Aucune prime ni indemnisation ne sont prévues."

La sécurité au travail, l'autre préoccupation

La sécurité au travail est une autre préoccupation majeure. "Le travail commence dès qu'on récupère les animaux, mais souvent, on doit arriver plus tôt



Une quarantaine de personnes étaient présentes lors de la mobilisation de ce mercredi 12 février 2025 à la foire agricole de la Saint-Valentin, à Saint-Martin-de-Crau / PHOTOS VALÉRIE FARINE

pour préparer les cabanes, organiser le matériel, et ces heures ne sont pas comptabilisées", explique la bergère. Des cas d'accidents non reconnus et de travailleurs non déclarés ont

également été signalés. "L'an dernier, une bergère s'est blessée avant le début de la saison. Son employeur a tenté de la licencier sous prétexte qu'elle n'avait droit à rien", dénonce Fabien

Trujillo, animateur régional pour l'agroalimentaire de la CGT. Il souligne également des conditions de logement insalubres, notamment l'absence de chauffage et des problèmes

«
On est sur un secteur où il n'y a rien en termes de droit du travail...»

LISE, BERGÈRE SALARIÉE ET SECRÉTAIRE DU SYNDICAT CGT DES GARDIENS DE TROUPEAUX

d'accès à l'eau potable. La FNSEA, principale organisation patronale agricole, semble réticente à négocier. "Nous avons demandé plusieurs réunions, mais ils refusent de discuter. Ils ont annulé les deux dernières", regrette Lise. "Nous sommes ici pour leur rappeler que nous refusons de continuer dans ces conditions. On ne peut plus justifier ces difficultés au nom de la passion du métier."

Carla BASTONI
cbastoni@laprovence.com

3 QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE OVINE, REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA FNSEA 13

Luc Bourgeois : "Une convention collective existe"

La CGT affirme que la FNSEA refuse d'ouvrir des négociations sérieuses pour établir une convention collective spécifique aux gardiens de troupeaux. Quelle est votre position sur cette demande et pourquoi ces négociations n'avancent-elles pas ?

Une convention collective encadre déjà les travailleurs agricoles ; ils ne sont donc pas sans protection. Les syndicats ont créé la notion de "gardiens de troupeaux", que nous avons acceptée. La CGT veut donc un avenant spécifique. Nous avons mis en place des groupes de travail à l'échelle nationale. La CGT avait formulé près de 18 revendications. Durant les discussions, elle monopolisait la parole, empêchant les autres syndicats de s'exprimer. Cette attitude a rendu les négociations impossibles, nous les avons donc suspendues. Leurs revendications sont par ailleurs déconnectées des réalités du secteur, comme l'exigence d'un jour de repos hebdomadaire pour chaque jour travaillé, ce qui est irréaliste pour les professionnels. Notre volonté était pourtant de trouver des solutions adaptées.

Les syndicats dénoncent des conditions de travail difficiles pour les gardiens et gardiennes de troupeaux



Selon la FNSEA, une convention collective existe pour les travailleurs agricoles. Néanmoins, un avenant doit être élaboré pour les "gardiens de troupeaux".

: heures non payées, précarité... Reconnaissez-vous ces problématiques et quelles mesures envisagez-vous pour les améliorer ?

Effectivement, les hébergements ne sont pas tous aux normes urbaines. Certains ne font pas le jeu de propo-

ser des logements dignes. Chaque année, des subventions sont attribuées pour rénover les cabanes. Le travail est long, mais ça avance. Concernant le temps de travail, nous réfléchissons à la question "des temps d'équivalence". Les travailleurs sont physiquement

présents sur leur lieu de travail 24h/24, mais il y a des périodes d'inactivité. Il est donc nécessaire de clarifier ce qui relève réellement du temps de travail. Il est vrai que des contraintes existent, notamment en raison des loups, mais elles ne peuvent pas être assimilées à des heures de travail classiques. Notre objectif est de lever ces ambiguïtés et d'élaborer des fiches de poste adaptées pour mieux encadrer ces spécificités.

Face aux mobilisations de plus en plus fortes des travailleurs agricoles, la FNSEA est-elle prête à revoir sa position et à négocier sérieusement des avancées sociales ?

Nous avons toujours été ouverts au dialogue, à condition qu'il soit constructif. Les négociations doivent refléter la réalité du terrain, et non reposer sur des demandes irréalistes, comme le fait que des débutants soient rémunérés directement à 2 000 euros. Les discussions pourraient reprendre au printemps, et nous continuerons à travailler pour faire évoluer la situation. Nous sommes pleinement conscients que tout n'est pas parfait dans les alpages et nous restons engagés pour apporter des améliorations.

Propos recueillis par Carla BASTONI

«
Leurs revendications sont déconnectées des réalités du secteur, comme l'exigence d'un jour de repos hebdomadaire pour chaque jour travaillé, ce qui est irréaliste pour les professionnels...»

La
Matinale

Découvrez les dernières informations locales avec notre newsletter dédiée

Inscriptions

Flashez ou rendez-vous sur

laprovence.com rubrique Newsletters

